

Créer une association ou un GIEE de producteurs de palmistes de Saint-Philippe avec l'appui de la Chambre d'agriculture

Stratégie à laquelle cette action contribue

Stratégie 14 : Amélioration de la traçabilité du palmiste par la création d'associations de producteurs

Stratégie 19 : Amélioration de la traçabilité du palmiste par la mise au point d'outils de suivi innovants

Description de l'action

• Objectifs

Le but de cette action est de fédérer les producteurs de palmistes de la Commune de Saint Philippe, au sein d'une association de producteurs ou d'un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental), afin de résoudre les problématiques liées à la traçabilité du palmiste.

• Contenu

La création d'un GIEE permettrait de :

- Disposer d'un· animateur/trice dédié·e à cette action
- Contribuer à la modernisation du système de traçabilité du palmiste (mise en place d'un flashcode pour un poinçonnage numérique, créer un label "Palmiste cultivé"...)

Cette action et ces outils permettront de valoriser le palmiste rouge indigène (vis à vis du Pejibaye) et de communiquer sur l'origine et son appellation.

Les réflexions qui seront menées par l'association ou le GIEE devront être menées avec l'ONF et la DRAAF afin d'opérer des changements législatifs concernant le poinçonnage des palmistes et le système de subvention aujourd'hui inadapté à la culture de palmistes.

Projets existants en lien avec cette action

Le projet devra être en lien avec les producteurs de palmistes de l'île (secteur EST)

Partenaires participants à cette action et leur contribution

Structure	Personne référente	Contribution à cette action (Rôle, tâches)	Moyens alloués par structure (ETP, €)
La Chambre d'agriculture		Co-pilote de l'action Création de l'association/du GIEE	
Parc national	Arthur Herbreteau (Service SADD-Agricole)	Co-pilote de l'action Soutien à la création de l'association/du GIEE Poursuite de l'organisation des échanges avec les producteurs de palmistes	

La Commune de Saint Philippe		Accompagnement des producteurs du territoire	
Agriculteurs et groupes d'agriculteurs		Choix d'un système alternatif de suivi des palmistes	
ONF		Réflexion sur l'évolution du poinçonnage	
DRAAF		Réflexion sur l'adaptation des subventions aux contraintes réelles des producteurs	
Planning pour la réalisation de l'action			
Durée estimée de l'action :		4 ans	
Temporalité prévue (Dates) :		2021 : concertation et création d'un groupement 2022 : mise en place du flash code 2023 et 2024 : création d'un label	
Objectif de l'action			
Objectif chiffré et daté	D'ici 2024, une association de producteurs de palmiste ou un GIEE est créé et a élaboré un nouveau système de traçabilité des palmistes		
Indicateurs de suivi de l'action (en cohérence avec l'objectif)			
Indicateur 1	Nombre de producteurs intégrés à l'association/au GIEE		
Indicateur 2	Efficacité du nouveau système de traçabilité du palmiste : nombre de palmiste déclarés, nombre de producteurs l'utilisant		